

# Réunion de concertation pluridisciplinaire

**Thématique:**

[Réunions de Concertation Pluridisciplinaire \(RCP\)](#)

**Auteur:**

[HAS](#)

**Type de document:**

[Fiches et documents pour la pratique](#)

**Profil:**

[Acteurs de Santé de Ville](#)

[Médical - Oncologie](#)

**Mot(s) clef(s):**

[Fiches et documents pratiques \(Pro\)](#)

**Sous-titre du document:**

La RCP est une méthode d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles

**Illustration en remplacement:**

## Réunion de concertation pluridisciplinaire

Novembre 2017

La RCP est une **méthode d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles.**

### DÉFINITION

Les réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) regroupent des professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision accordant aux patients la meilleure prise en charge en fonction de l'état de la science.

Au cours des RCP, les dossiers des patients sont discutés de façon collégiale. La décision prise est tracée, puis est soumise et expliquée au patient.

#### En oncologie

La RCP s'impose pour la prise de décision concernant tous les malades et se déroule dans un établissement de santé, un groupement d'établissements de santé, un réseau de cancérologie ou dans le cadre des centres de coordination en cancérologie (3C). La concertation pluridisciplinaire dans la prise en charge initiale d'un patient atteint de cancer est un élément spécifique, garant de la qualité de la prise en charge ultérieure. Un des objectifs du plan cancer 2003 était de faire bénéficier 100 % des nouveaux patients atteints de cancer d'une réunion de concertation autour de leur dossier. Les modalités d'organisation de la RCP sont définies par l'article D. 6124-131 du Code de la santé publique. Dans le cadre du dispositif d'autorisation des établissements de santé pour le traitement des cancers, la concertation pluridisciplinaire est une des conditions techniques de fonctionnement applicables à l'activité de soins de traitement du cancer. Depuis 2009, le plan cancer met l'accent sur le partage des données médicales entre professionnels de santé (hospitaliers et libéraux). Une RCP à visée diagnostique ou thérapeutique doit se faire en présence d'au moins 3 médecins de spécialités différentes intervenant auprès des patients atteints de cancer, permettant d'avoir un avis pertinent sur toutes les procédures envisagées. Dans le cas contraire, le dossier doit être représenté avec le spécialiste manquant dans les plus brefs délais. La présence du médecin traitant du patient est sollicitée, mais n'est pas obligatoire.

En cas de situation clinique faisant l'objet d'une prise en charge standard de validité incontestable, celle-ci peut être mise en route sans attendre une réunion de concertation. Le projet thérapeutique est alors enregistré et archivé.

#### Dans les autres disciplines

Les RCP peuvent être utilisées dans d'autres spécialités, notamment pour des prises en charge complexes (par exemple : insuffisance respiratoire chronique grave, sclérose en plaques, chirurgie bariatrique). Dans ce cas, il est nécessaire que soient représentées toutes les disciplines indispensables pour le diagnostic et pour le traitement.

#### Date de mise en ligne:

Mercredi, décembre 4, 2019

#### Date de fin de mise en ligne :

Samedi, décembre 4, 2027

#### Fichier:



[2017-brochure-reunion\\_de\\_concertation\\_pluridisciplinaire\\_rcp-has-tp.pdf](#)

#### Date de parution:

Samedi, novembre 4, 2017